Bulletin communal n°30-2021

Le mot de la Maire déléguée

Madame, Monsieur,

Merci à Vous !
Merci à vous qui avait fait le choix d'élire la liste menée par Frédéric Brogniart, en mars dernier, lors des élections municipales. Merci à ceux qui sont à mes côtés pour m'épauler.

L'année 2020 qui s'achève restera particulière en raison de l'épidémie de la Covid 19. Malgré notre situation en zone rurale, nous sommes tous touchés de près par cette pandémie. Le confinement est difficile pour les anciens et les personnes vulnérables. Nous pensons à toutes ces familles. Il ne faut surtout pas négliger les gestes barrières et nous devons redoubler de vigilance pour nous protéger et protéger nos proches.

Des projets, nous en avons ! C'est pourquoi, nous allons y mettre tout notre cœur à les réaliser suivant nos possibilités budgétaires.

En priorité, nous avons pour ambition d'ouvrir un local de vente dédié à nos agriculteurs afin qu'ils puissent nous faire partager leurs produits. Dans un second temps, nos jeunes, nos ados et oui, c'est eux notre avenir, il faut leur donner envie de rester. Cela passe par divers moyens. Pour Viessoix, pourquoi ne pas leur procurer un local dans lequel ils pourraient partager de bons moments ou une structure afin qu'ils s'y défoulent. Nous y songeons… nous y réfléchissons….

Comme vous pouvez le constater, les travaux du pôle scolaire avancent bien. Nos enfants devraient être accueillis dans ces nouveaux locaux à la rentrée de septembre 2021.

Un petit mot sur la fibre optique, elle est arrivée sur notre commune. Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à vous renseigner à la mairie.

Je tenais tout particulièrement à remercier nos associations, pour qui, cette année fût triste en raison de la pandémie. Toutes les manifestations ont été annulées. Nous espérons une reprise des activités rapidement et dans de bonnes conditions.

Nous remercions également notre nouveau porte-drapeau, Monsieur Michel Legrain qui accepte avec dévouement cette mission en remplacement de Monsieur Pierre Courtois ; qu'il soit aussi remercié pour toutes ces années qu'il a assumé assidument.

Enfin, je tenais au nom du Conseil Communal et de moi-même, en ces temps difficiles, à vous souhaiter une bonne et heureuse année 2021 et surtout une bonne santé à chacun de vous et de vos proches.

Prenez bien soin de vous.

Laetitia LERESTEUX

Le conseil communal

Laetitia LERESTEUX
Maire déléguée

Francis GRAVE
Conseiller

Patrick POUPION
Conseiller

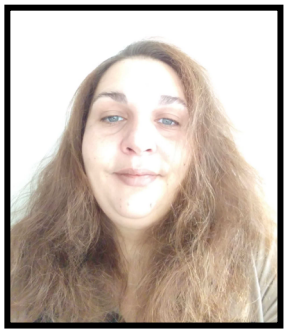

Alexandra PICACHE
Conseillère

Michel SILLERE
Conseiller

Le comité consultatif

Nouvellement élue, j'avais souhaité en septembre dernier organiser une réunion pour constituer un comité consultatif, malheureusement, la fermeture des salles des fêtes liée à l'épidémie m'a contraint à annuler cette réunion.

Vous vous intéressez à la vie municipale, vous souhaitez apporter vos idées, vous souhaitez développer des activités, vous souhaitez vous rendre disponible pour améliorer le quotidien de votre commune déléguée, j'appelle à toutes les bonnes volontés. Pour se renseigner ou pour participer, vous serez accueilli aux permanences de la mairie ou bien vous pouvez me contacter directement.

Nous aurons également besoin de personnes volontaires pour assurer la tenue des bureaux de vote.

Les masques

Un grand merci à nos couturières dévouées qui ont donné de leur savoir et de leur temps dans la confection des masques tant pour les adultes lors du premier confinement que pour les enfants scolarisés sur le territoire de Valdallière lors du second confinement.

Etat-civil 2020

(du 16 décembre 2019 au 30 novembre 2020)

Naissances

BERT Rose Elise née le 27 mars à Saint-Lô
LECOMTE Ange Paul Jean né le 27 juin à Saint-Lô
PORET Marcel Timothée Victor né le 08 juillet à Saint-Lô
PICACHE Lynawenn Aeryn Louve née le 11 juillet à Flers
DUVAL Basile Clovis Soan né le 12 juillet à Saint-Lô
SALLÉ Wyatt Liam Raphaël né le 26 août à Flers
LECLUZE Gabin Alain Abel né le 28 août à Flers
POULAIN Victoire Clara Romane née 29 septembre à Flers
BRAULT Lucas Victor Léon né le 18 novembre à Flers
COTEN Noa Jean René né le 29 novembre à Caen

Mariages

KRIMM Alexandre et **BOUTELIER** Estelle Lysiane Cornélia, le 1er août
HATTEVILLE Bruno Thierry Hervé et **BURBAN** Michèle Marie Françoise, le 22 août

Décès

AUMONT Denise Renée Lucienne veuve de MADELAINE Edmond, le 05 mars
LECOCQ Michel Jean-Pierre Patrick époux de VENGEON Chantal, le 09 août
LEPOULTIER Bruno André Désiré époux de BREGAINT Nathalie le 18 novembre

Transcriptions de Décès

CAILLY Jacqueline Nicole veuve de MILOCHE Bernard, le 03 mars à Vire
LELIEVRE Gilbert Michel André, célibataire, le 22 mai à Flers
PICOT Françoise Claudine Annie épouse de FONTAINE Michel, le 22 octobre à Vire
PRUDENCE Carole Catherine Joëlle, divorcée de GOBÉ Serge, le 23 octobre à Caen

Reconnaissance de l'enfant avant sa naissance

Lorsque les parents ne sont pas mariés entre eux, la filiation s'établit différemment à l'égard du père et de la mère.
La filiation maternelle est automatique dès lors que son nom figure dans l'acte de naissance, alors que la filiation paternelle suppose une démarche de sa part : il doit reconnaître son enfant.
La reconnaissance du père peut se faire avant la naissance, lors de la déclaration de naissance et ultérieurement.
Il est possible de s'adresser à n'importe quelle mairie pour reconnaître un enfant avant sa naissance.
Il suffit de présenter une pièce d'identité et de faire une déclaration à l'état civil.
L'acte de reconnaissance est rédigé immédiatement par l'officier d'état civil et signé par le parent concerné ou par les deux en cas de reconnaissance conjointe. L'officier d'état civil lui remet une copie de l'acte que celui-ci présentera lors de la déclaration de naissance.

Ecole primaire de Viessoix

1- La covid-19, l'école à la maison.

De la mi-mars à la mi-mai 2020, notre école, comme toutes les écoles du pays a été fermée dans le cadre du confinement décrété par le Président de la République pour enrayer la diffusion de la covid-19 qui menaçait de saturer nos hôpitaux. L'enseignement s'est organisé à distance. Les enseignants envoyaient les cours et le travail par internet. Les parents ont dû se transformer en maître ou maîtresse d'école. Pas simple semble-t-il !

Le 14 mai, les premiers enfants ont été accueillis à l'école, par groupe de 15 maximum en élémentaire, 10 en maternelle, dans le cadre d'un protocole sanitaire strict et sur la base du volontariat des familles. Il s'agissait des GS, CP et CM2. Une majorité de parents décidèrent de renvoyer leur enfant à l'école. L'accueil s'est élargi à toutes les classes le 25 mai.(hormis les petits de l'école maternelle sur la commune de Valdallière). La plupart des classes fonctionnaient en demi groupe en présentiel.

L'épidémie se calmant, l'école est redevenue obligatoire le 22 juin et nous retrouvions tous nos élèves avec des précautions sanitaires allégées.

Cette période aura montré à quel point l'école est importante, précieuse et structurante dans la vie des familles et que la richesse éducative de la vie de la classe , les relations humaines sont irremplaçables.

La rentrée de septembre s'annonçant plus sereine bien qu'encore marquée de mesures d'hygiène (lavage des mains, brassage des groupes à éviter, masques pour les enseignants). C'était sans compter sur le virus qui s'est à nouveau répandu dans le pays.

A compter du 2 novembre 2020,le port du masque était rendu obligatoire dès le CP...

2- L'école en chiffres

214 élèves sont inscrits à l'école au 05/11/2020. Je note une très grande mobilité des familles sur notre territoire cette année. Avec une moyenne de quasiment 24 élèves par classe, chaque enseignant a fort à faire pour assurer sa mission qui consiste non seulement à permettre à tous d'accéder aux savoirs fondamentaux mais aussi à accueillir les enfants en situation de handicap ; à proposer des activités différenciées, à développer le sens du vivre ensemble et ses compétences motrices etc...

Nos classes maternelles comptent respectivement 24, 25 et 26 enfants, ce qui correspond à 75 enfants scolarisés en cycle 1 (PS/MS/GS) soit 6 de plus qu'à la rentrée dernière.

Réjouissant pour l'avenir, compliqué à gérer au présent.

En CP/CE1/CE2 : 84 élèves sont présents et 55 en CM1/CM2.

Nous comptons 31 PS ; 22 MS ; 22 GS ; 27 CP ; 26 CE1 ; 31 CE2 ; 26 CM1 et 29 CM2.

La répartition par classe est la suivante :
Madame DURAISIN 26 élèves de PS/MS (23+3)
Madame LAVILLE 24 élèves de PS/MS/GS/ (8+7+9)
Madame JEHAN 25 élèves de MS/GS (12+13)
Madame LANNIER 23 élèves de CP
Madame FOUASNON 21 élèves de CP/CE1 (4+17)
Madame SEMRERY et Madame GUILLOIT 24 élèves de CE1/CE2 (9+15)
Madame OLIVIER 23 élèves de CE2/CM1 (16+7)
Madame CHARDIN 24 élèves de CM1/CM2 (19+5)
Monsieur HURAULT et Madame GUILLOIT 24 élèves de CM2.

Il y a 102 filles et 112 garçons.

3- Les projets réalisés en 2020

En raison de la covid 19 , de nombreuses actions éducatives ont dû être reportées (classe de mer).

Que la « classe Paris » pour les CM1 , CM2 de l'école ait eu lieu dans des conditions météorologiques idéales ces 6 et 7 février dernier, relève d'un joli coup de chance.

Le séjour s'est idéalement déroulé, répondant parfaitement à notre objectif d'ouverture culturelle et notre préoccupation de permettre aux enfants de notre commune de fréquenter des lieux de culture majeurs, qui les marqueront.

Paris vu du bateau mouche et ses vues incomparables sur la Tour Eiffel ou la Cathédrale Notre Dame, les œuvres du centre Georges Pompidou ou du musée Jacques Chirac du Quai de Branly, les collections du Muséum d'Histoire Naturelle, le pique-nique place de l'Hôtel de Ville ou dans le jardin des plantes, la pièce de théâtre « Le médecin malgré lui » ainsi que la traversée commentée en bus (Alain Robert) de la ville ont comblé petits et grands.

Merci aux parents accompagnateurs (Mmes BOUDONNET , DUCHEMIN, LETELLIER) qui ont rempli parfaitement leur mission notamment à l'Hôtel lorsqu'il a fallu coucher ce petit monde.

A.P.E. des Courtes Pattes

des écoles de Bernières-le-Patry, Presles, Viessoix

L'APE Des Courtes Pattes est heureuse d'accueillir de nouveaux parents pour mener à bien les diverses manifestations à venir.
Merci aux professeurs des écoles qui ont organisé pour le plus grand plaisir des élèves, des sorties pédagogiques avec des nuitées.

marché de Noël à Presles

Programme de l'année

Vente de gourdes
Vente de chocolats de Noël
Vente de sapins de Noël
Randonnée pédestre en Mai sur Viessoix (normalement)

Le Bureau

3 Co-Présidentes
Laëtitia Duchemin
Laëtitia Letellier
Mathilde Jousse
1 Trésorière
Angélique Picot

Voyage à Paris Février 2020

Investissements 2019/2020

Pour Noël, un livre offert à chaque enfant
Participation aux cadeaux de Noël pour les maternelles de Bernières et de Presles
Contribution aux sorties scolaires de fin d'année

Les membres de l'APE Des Courtes Pattes vous souhaitent une bonne et heureuse année 2021…

Anciens Combattants

En raison du confinement, Les cérémonies commémoratives n'ont pas eu lieu en présence de l'association des anciens combattants. Les cérémonies suivantes auraient dû être célébrées :

- Le 04 avril : Commémoration à la stèle d'Anfernel à Truttemer le Grand
- Le 26 avril : Journée des déportés à Montchamp
- Le 8 mai : Commémoration de l'armistice 1945 à Vassy
- Le 6 juin : Commémoration du 6 juin 1944 à Saint Charles de Percy
- Le 11 novembre : Commémoration de l'armistice 1918 à Vassy
- Le 6 décembre : hommage aux morts pour la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de Tunisie à Saint Jean le Blanc

Merci à nos élus d'avoir déposé une gerbe pour commémorer le souvenir.

Le Président,
Auguste Marquer

salle polyvalente

En raison de la construction du nouveau pôle scolaire, les enfants des écoles utilisent la salle polyvalente.
Par conséquent, pas de location de la salle aux particuliers et aux associations jusqu'à août 2021.

Petites infos

Dates à retenir en 2020

Pas de galette des rois

repas des anciens (salle de Chênedollé) sous réserve

juin : élections régionales et cantonales

TELEPHONES UTILES

Maire : Mme LERESTEUX Laetitia	02.31.68.69.41
portable	06.11.58.59.94
Adjoint : M. GRAVE Francis	06.12.33.64.07
Mairie déléguée Viessoix	02.31.68.53.73
courriel : *mairie.viessoix@valdalliere.fr*	
Salle polyvalente	02.31.67.75.53
École Viessoix	02.31.68.57.60
Ecole Bernières	02.31.67.75.23
Ecole Presles	02.31.68.88.22
Perception Condé sur Noireau	02.31.69.00.08
EDF	0 810.020.333
Taxi bus	0 810.214.214
Samu	15
Police secours	17
Pompiers	18 ou 112

club des joyeux vétérans

Chers amis,

Les restrictions sanitaires ont bousculé notre emploi du temps de 2020 mais nous sommes toujours là, prêts à retrouver notre cordialité. Soyons patients pour rester en bonne santé et savourer notre joie de vivre pour 2021

au premier trimestre, nous avons pu organiser

- le repas de rentrée "pot au feu" du 22 janvier.
- le concours de belote du 04 mars

Malheureusement le repas de Noël n'a pas pu avoir lieu au restaurant mais, malgré tout nous avons pu mettre en place le COLIS DU PÈRE NOËL qui nous espérons, a fait plaisir à nos adhérents.

D'autre part, l'élection des membres du bureau devrait avoir lieu au mois de mars 2021 (sous réserve), nous souhaitons que les personnes intéressées par nos activités viennent nous rejoindre et y apportent un "souffle nouveau". Merci d'y penser.

2021 est aussi le 40ème anniversaire du Club, si le contexte sanitaire le permet, nous espérons pouvoir le fêter tous ensemble.

MEILLEURS VOEUX pour 2021
Prenez bien soin de vous

A bientôt R. LEBEL, *Présidente*

Bon à savoir !

Pièges à mâchoires

En France, Il n'est plus autorisé d'utiliser des pièges à mâchoires depuis le 1er janvier 1995 quelle que soit la nature des mâchoires et de leur garniture éventuelle. Malheureusement, on peut encore en retrouver dans la campagne.

D'autres animaux que ceux visés (ragondins, renards…) se trouvent piégés (comme les chiens !), et selon les vétérinaires beaucoup de chiens et chats ont leur patte amputée à cause de ces pièges chaque année, même si leur usage n'est plus autorisé.

Destruction par le feu

Il n'est plus autorisé de brûler des déchets verts (circulaire du 18 novembre 2011). En effet leur combustion incomplète génère des fumées riches en particules fines d'hydrocarbures polluantes incriminées dans le développement de maladies respiratoires et de cancers. En milieu habité, les odeurs de fumées sont gênantes. Ceux-ci doivent être transportés dans une des déchetteries du SIRTOM. Le bilan carbone du transport reste autour de dix fois inférieur au brûlage. Les déchets verts seront ensuite compostés en plate-forme dédiée.
Le brûlage des déchets verts peut être à l'origine de troubles de voisinages générés par les odeurs et la fumée.

Fils barbelés

Une clôture électrique doit être installée de telle sorte à **ne pas nuire à la sécurité des animaux et des personnes**. **Il est strictement interdit d'électrifier les fils barbelés, les ronces métalliques ou tout autre fil de nature similaire**.
Lorsqu'une partie de clôture est implantée **en bordure de route ou de voies publiques**, des **panneaux d'avertissement** doivent être installés et espacés au maximum de **50 mètres** entre eux. Ces signalisations doivent être **solidement accrochées** de telle sorte à résister au mauvais temps. Elles peuvent être fixées **aux poteaux de clôture, ou directement aux fils.**

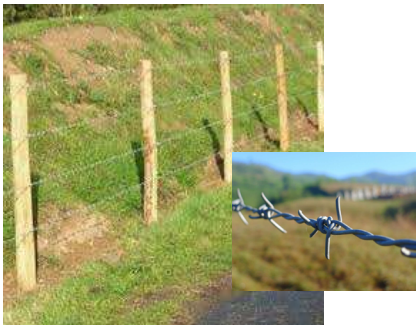

Argent de poche

Les jeunes qui ont entre 15 et 17 ans peuvent participer à la vie de la commune en faisant de petits travaux pendant les vacances scolaires. Vous pouvez vous renseigner à la mairie ou sur le site de Valdallière.

Frelon asiatique

Vous avez remarqué un nid de frelons asiatiques. Contacter la mairie.

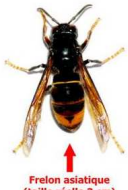

Radiographies

L'association des anciens combattants de Vassy recueille les vieilles images radiographiques pour recycler les sels argentiques et ainsi en retirer un profit au bénéfice d'une association humanitaire. L'idéal est de les déposer à la mairie de Viessoix.

La Société de Chasse

La société de chasse de Viessoix – Chênedollé accueille 34 sociétaires.

En raison de la pandémie, cette année, les chasseurs sont aussi confinés. La chasse devrait se pratiquer de septembre à février.

Le repas de chasse a été annulé et c'est encore une interrogation pour celui fixé au 11 avril 2021.

Cependant, nous avons pu organiser, tout de même, des battues. Elles sont indispensables :

❖ Pour réguler la population des renards, notamment, puisqu'ils sont porteurs de maladies (gale, echinococcose…)

❖ Pour réguler les chevreuils afin de réduire les accidents de la route.

Un lâcher de 100 faisans pour la reproduction a été effectué cet été et leur chasse interdite.

Des actions ont été conduites pour réguler les prédateurs. En voici le résultat :

- 260 ragondins et rats musqués
- 40 renards
- 380 corbeaux
- 72 pies

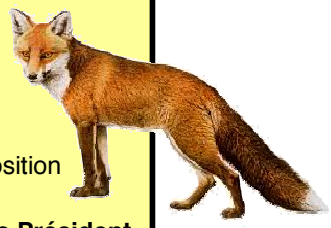

Nos remerciements s'adressent aux propriétaires pour la mise à disposition de leur terrain.

Le Président
Alexandre Barbey
06.48.71.84.61

Nos illuminations

Un peu de lumière et de décorations pour rendre ce confinement et cette épidémie de coronavirus moins morose.

JEUNES LYCEENS ETRANGERS CHERCHENT UNE FAMILLE D'ACCUEIL

D'Allemagne, des Etats-Unis, du Mexique ou d'ailleurs, de jeunes étrangers viennent en France grâce à l'association CEI- Centre Echanges Internationaux. Ils viennent passer une année scolaire, un semestre ou quelques mois au collège ou au lycée, pour apprendre le français et découvrir notre culture. Afin de compléter cette expérience, ils vivent en immersion dans une famille française pendant toute la durée du séjour.

Le CEI aide ces jeunes dans leurs démarches et s'occupe de leur trouver un hébergement au sein de familles françaises bénévoles.

Ce séjour permet une réelle ouverture sur le monde de l'autre et constitue une expérience linguistique pour tous. « Pas besoin d'une grande maison, juste l'envie de faire partager ce que l'on vit chez soi ». A la ville comme à la campagne, les familles peuvent accueillir ». Si l'expérience vous intéresse, appelez vite !

Renseignements :

CEI- Centre Echanges Internationaux
Xavier Dufresne/Caen
06.03.59.23.94
xavierdufresne@hotmail.com

Bureau Coordinateur CEI Saint-Malo
Vanessa Simon – 02.99.20.06.14
vanessa@cei4vents.com

Je fais mon tri...

Composter chez soi
C'est simple et utile.

Le composteur 300 l : 25 €
le composteur 600 l : 30 €

Offres exclusivement réservées aux habitants des communes adhérentes au Sirtom Flers-Condé
N° vert 0 800 00 49 34

Comment trier vos déchets ? découvrez le guide de tri.

Je télécharge mon appli consignesdetri.fr

Travaux de rénovation énergétique

Le démarchage par téléphone ou à domicile, que faire ?

Les contacts par téléphone ou à domicile par des entreprises proposant des travaux de rénovation énergétique à 1 € ou un diagnostic gratuit se multiplient.

En cas de démarchage pour une amélioration énergétique de votre logement, voici quelques précautions à prendre.

1 - Prenez de temps de la réflexion

Une rénovation énergétique d'un logement est un projet ambitieux qui nécessite d'en étudier tous les aspects. Ainsi, il est important de prendre le temps de la réflexion, même si certaines démarches commerciales vous pressent à signer rapidement un devis, en évoquant par exemple la fin d'un avantage fiscal.

- Ne donnez jamais votre accord sur une proposition et ne signez jamais de devis. Expliquez à votre interlocuteur que vous conservez les documents qu'il vous remet et que vous lui ferez un retour dans quelques temps.
- Ne communiquez pas d'informations sensibles vous concernant telles que vos coordonnées bancaires.

2 - Vérifiez et comparez

- Si une entreprise vous remet un devis, assurez-vous que celui-ci n'est pas antidaté, afin de pouvoir disposer pleinement du délai de rétraction de 14 jours.

- Demandez une documentation détaillée de l'entreprise, renseignez-vous sur les projets qu'elle a réalisés en consultant par exemple leur site internet ou en cherchant des avis de clients.

- Contactez d'autres entreprises afin d'avoir des offres concurrentes et pouvoir ainsi établir un comparatif de prix à prestation identique.

Souvenez-vous que le service public n'effectue pas de démarchage à domicile. Aussi, méfiez-vous des démarcheurs qui se réclament d'organismes publics comme l'ADEME, l'Anah ou l'ANIL ou de votre fournisseur d'énergie.

D'autre part, le démarchage téléphonique est désormais interdit pour les travaux de rénovation.

Avant de se lancer dans des travaux :

- Contacter un conseiller FAIRE (Faciliter, Accompagner et Informer pour la Rénovation Energétique) au 0 808 800 700 ou sur le site internet www. FAIRE .fr en cas de doutes ou de questions.